



REGLEMENT DU RAINKOPF TRAIL 2020

La Bressaude Athlétisme, pour la deuxième année, a le plaisir de vous accueillir pour la dixième édition du RAINKOPF TRAIL le 20/09/2020

Toutes les informations des courses sont à retrouver sur le site :

www.couriraveclecohm.com

Épreuves :

- Rainkopf trail 36 km dénivelée 1800 m (**Inscrite au Trophée des Vosges**)
- Rainkopf nature 14 km dénivelée 600 m (**Inscrite au Trophée des Vosges**)

Chronométrage :

Le chronométrage sera assuré par M CHRONO. Un point de mesures supplémentaire sera mis en place au passage du pied du Rainkopf. Il assurera le 14 km plus l'aller et le retour du 36km. Le dossard comportera une puce électronique.

Départ pour les deux courses

Le départ a lieu au pied des pistes de la station de ski alpin la Bresse Hohneck.

Les départs se feront par vagues de 50 toutes les 3mn.pour les deux courses.

Tous les participants devront porter un masque au départ sur 200m, le garder pendant la course et le remettre aux ravitaillements ainsi qu'à l'arrivée.

Arrivée pour les deux courses

L'arrivée se fait au pied des pistes de ski alpin de la station la Bresse Hohneck

Horaires

- Briefing 8 h 45 Rainkopf trail et 9 h 15 pour Rainkopf nature
- Départ Rainkopf trail 9H00
- Départ Rainkopf nature 9H30

Ravitaillement

Les deux courses se déroulent en autonomie complète et les coureurs devront obligatoirement emporter une réserve d'eau et les vivres nécessaires,

Ravitaillement en eau uniquement pour les 3 points suivants : (nécessité d'avoir un gobelet sur soi) Un bénévole sera présent pour remplir les récipients

Pied du télésiège de Belle Hutte

Route des crêtes, pied du Rainkopf

Kolbenwasen,

Équipement obligatoire.

L'organisateur pourra demander aux concurrents d'emporter un vêtement imperméable en cas de mauvaises conditions météorologiques.

- **Pour le trail :**
 1. Sac avec poche à eau 1 litre minimum et réserves alimentaires, couverture de survie, sifflet et téléphone portable.
- **Course nature :**
 2. Sac avec poche à eau ou ceinture porte gourde
 3. Les bâtons sont autorisés pour les deux courses

Barrières horaires abandons

La Rainkopf trail s'adresse à des coureurs entraînés.

Horaire maximum de passage Firstmiss (à l'aller) 11h45

Les concurrents abandonneront leur dossard , rejoindront l'arrivée par le parcours nature et ne seront pas classés

En cas d'abandon, le coureur doit se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard.

Participation

Le Rainkopf trail est ouvert aux coureurs individuels nés en 2000 et avant,

La Rainkopf nature est ouverte aux individuels nés en 2002 et avant.

La participation aux épreuves est soumise à la présentation obligatoire d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA. (**Attention les licences Santé, Encadrement et découverte ne sont pas acceptées**). Les participants devront présenter une copie de leur licence en cours de validité. Les non licenciés et les autres licences présenteront un **certificat médical d'aptitude à la course à pied y compris en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course ;

Les licences des autres fédérations sportives ne pourront pas être acceptées

Pas de douches à l'arrivée (mais sanitaires de la station)

Parcours : voir itinéraire sur site : **www.couriraveclectohm.com**

Balisage à l'aide de fanions de couleur et rubalise, retiré après les courses suivant instructions des partenaires (ONF, Parc des ballons, Communes, etc.)

Inscriptions

Inscriptions en ligne uniquement sur : [www le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

Certificat médical ou licence téléchargeables obligatoirement.

La case <<Temps estimé>> doit être obligatoirement complété ainsi que les coordonnées de la personne à contacter en cas de problème.

Pas d'inscription sur place le jour de la course

Le nombre de coureurs est limité à 400 au total des deux courses

Tarifs

Rainkopf trail 27 euros repas compris

Rainkopf nature 14 euros repas non compris

Repas supplémentaire 13 euros

Retrait des dossards (Épingles non fournies)

Le samedi 19 septembre 2020 de 15H à 18 heures face au magasin Intersport à La Bresse.

Un sens de circulation sera imposé. Le port du masque sera obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera disponible également.

Le dimanche 20 septembre 2020 de 7h 30 à 9 h00 à la station dans les mêmes conditions que la veille.

Récompenses

Les 3 premiers de chaque courses femmes et hommes.

Un cadeau à chaque participant.

Repas chaud en self-service à partir de 11H30 (prix compris dans l'inscription pour le 36 kms) Facultatif pour le 14 kms

Les accompagnants pourront déjeuner au prix de 13,00 euros, (à noter sur l'inscription) les tickets leur seront remis en même temps que les dossards des coureurs.

Assurance

La Bressaude Athlétisme a souscrit une assurance responsabilité civile pour la manifestation auprès de la compagnie AXA. Les participants doivent avoir une assurance personnelle, les licenciés la possèdent avec leur licence.

Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve

Sécurité

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes, un médecin, une ambulance et l'équipe de l'organisation.

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. **Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.** L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Droit à l'image

Dans le cadre de la course le concurrent donne l'autorisation à l'organisation d'utiliser toute photo ou image concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci .

Annulation

En cas d'annulation par l'organisation par suite de conditions météorologiques très défavorables ou autre raison majeure, l'inscription sera remboursée sous déduction de la somme de 10 euros restant à l'organisation.

En cas d'annulation par les concurrents, un certificat médical sera obligatoirement exigé pour prétendre bénéficier du remboursement de l'inscription, moins 10 euros, conservés pour frais d'organisation.

Respect du règlement

Le participant lors de son inscription, accepte de fait, le règlement sans réserve.

Charte environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement, à bien rester sur les parcours balisés, ne laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion du coureur.

Le Rainkopf Trail est interdit à tous engins à roue, autres que ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Ce règlement peut être évolutif en fonction des règles sanitaires du moment.

L'organisation du Rainkopf Trail